

Si les étudiants s'acquittent régulièrement du prix du repas, il n'en est pas de même du personnel. Les repas, bien que soutenus par le budget de l'Etat au seul profit des étudiants, sont servis également dans des proportions élevées à des non-étudiants qui paient 1,40 DA le repas et à des personnes étrangères qui achètent le ticket de repas à un prix dérisoire.

De plus, une partie des travailleurs et des responsables prennent leur repas gratuitement : cas du COSU d'El Hadjar (Annaba) et du COSU d'El Khroub (Constantine) où 14 088 repas ont été servis à titre gratuit au cours de l'année 1992.

Àu COSU de Bab-Ezzouar, près de 18% des repas servis correspondant à 248.728 repas ont été consommés par des tiers au cours de l'exercice 1991.

Le restaurant de la cité universitaire de Hydra ne sert pas de repas à midi aux étudiants, il est réservé aux seuls agents et invités.

Les repas accordés à des agents n'ayant pas droit, surtout lorsqu'ils sont gratuits, grèvent davantage le budget "restauration". Cette situation est connue des responsables à tous les niveaux et aucune mesure n'a été encore prise allant dans le sens de l'assainissement.

En outre, un constat fait au niveau de la cité universitaire de Dély-Ibrahim montre que les repas se limitent le plus souvent à un maigre plat de lentilles ou de pâtes alimentaires.

La question se pose de savoir s'il faut continuer à pratiquer le prix en vigueur ou à y suppléer par un nouveau système qui tendrait à augmenter la participation de l'étudiant avec, comme corollaire, une augmentation de la bourse.

Les gestionnaires ne gèrent pas le budget affecté avec la rigueur voulue dans la détermination du prix de revient et la limitation de l'accès à la restauration aux seuls étudiants et, dans une certaine mesure, aux agents et invités. Cette situation prend des proportions inquiétantes. Elle est significative d'un laisser-aller flagrant.

3-Transport insuffisamment assuré

Les moyens financiers mis en oeuvre par l'Etat pour assurer le transport des étudiants sont élevés. Les montants atteignent 55 000 000 DA (exemple de l'exercice 1992) et sont utilisés dans leur quasi-totalité sans, toutefois, que la prestation ne soit correctement assurée.

Les prestations sont confiées à des transporteurs sur la base de conventions qui ne sont pas toujours respectées.

Conclues de gré à gré, ces conventions ne prennent pas souvent en charge toutes les défaillances que peut connaître le transport des étudiants notamment dans les trajets, les horaires de passage ou le nombre de rotations/jour.

L'absence de telles clauses prenant en charge ces situations profite évidemment au cocontractant.

L'équilibre dans les relations contractuelles est ainsi rompu.